

VILLE DE ROYAN



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET

A SG N° 08/0897

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Considérant que Madame IKHLEF Cynthia est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro n° 399 642 032,

Considérant que Madame IKHLEF Cynthia a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame IKHLEF Cynthia est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 55 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : prêt-à-porter, accessoires vestimentaires.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée de six mois qui prendra effet rétroactivement le 1^{er} Mai 2008 pour se terminer le 31 octobre 2008 moyennant une redevance de 4.180,80 € ainsi calculée : 97,50 €/m².

ARTICLE 3 : Madame IKHLEF Cynthia a remis ce jour une garantie de paiement de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Madame IKHLEF Cynthia, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 8 Juillet 2008

Lu et Approuvé,

Cynthia IKHLEF

Pour Le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 Juillet 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

